

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2017

Présents : Christophe ARGENTIER – Alain BREFUEL - Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Irma CARNUS - Jean-François CAZES - Cécile CHASSALY - Hélène CONSTANS - Valérie COSTECALDE - Pascal DEBRABANT - Sébastien DUFIX - Florence GRIFFOUL - Daniel GUIRAL - Gérard LEMAIRE - Jérôme LEMOUZY - Marie MONTEILLET – Jean-Paul PEYRAC - Christian PUECH - Héléne RAPIN - Paul REDON - Sébastien ROUS - Robert SOULERY - Jean-Louis SOULIE - Aurélie TIEULIE - Pierre TOURRETTE - Francine TRIANO

Absents : Michèle BEGARANI - Bertrand CLAUSEL DE COUSSERGUES (pouvoir à Héléne RAPIN) - Michel DELMAS (pouvoir à Paul REDON) - René MARCILLAC - Sébastien PARAYRE - Christian PUECH - Annick RAYNAUD (pouvoir à Gérard LEMAIRE) - André TORBIERO (pouvoir à Aurélie TIEULIE).

Secrétaire de séance : Gérard LEMAIRE

Demande d'ajout de points à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération pour adhérer à un groupement de commandes en matière de matériel informatique
- Délibération pour charger le Centre de Gestion de conclure un contrat d'assurance du personnel

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout des points précités.

Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 17 janvier 2017

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 janvier 2017 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Aucune remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Maire propose de valider le compte rendu tel que présenté.

Vote à l'unanimité

1- Délibération modificative au vote des taux de fiscalité 2017

Monsieur le Maire reprend la délibération en date du 29 novembre 2016 fixant les taux des taxes pour 2017 et précise qu'il y a lieu d'annuler cette délibération. En effet, l'état de notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 fait état de bases regroupées pour les trois communes déléguées.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur un taux unique pour 2017. Il propose en outre d'appliquer dès cette année le taux cible fixé par la précédente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, compte tenu des éléments notifiés, décide de fixer les taux suivants :

- Taxe d'habitation 10.85 %
- Foncier bâti 9.00 %
- Foncier non bâti 50.90 %
- Contribution Foncière des entreprises 18.77 %

Vote à l'unanimité

2- Approbation des comptes de gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 pour les budgets commune, assainissement, eau et lotissement des trois communes déléguées. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote à l'unanimité

3- Classement de portions de chemins ruraux en voies communales à Coussergues : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Monsieur Gérard LEMAIRE expose le projet de travaux d'aménagement de chemins ruraux desservant des maisons individuelles en voies communales ainsi que la remise en état de certaines voies. Le coût prévisionnel s'élève à 16 959 € HT soit 20 350.80 € TTC. Ce dossier est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT	16 959.00 €
Coût total TTC	20 350.80 €
Subvention DETR (25 %)	4 239.75 €
Autofinancement communal	16 111.05 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le dossier tel que présenté
- Valide le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès des services préfectoraux

Vote à l'unanimité

4- Mise en sécurité des trois églises de la commune : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de mettre en sécurité les églises de la commune par la pose de parafoudre et paratonnerre à Coussergues et Cruéjols et l'installation d'un paratonnerre à Palmas. Le coût prévisionnel s'élève à 23 247.68 € HT soit 27 897.22 € TTC. Ce dossier est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT	23 247.68 €
Coût total TTC	27 897.22 €
Subvention DETR (25 %)	5 811.92 €
Autofinancement communal	22 085.30 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- approuve le dossier tel que présenté
- valide le plan de financement
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès des services préfectoraux

Vote à l'unanimité

5- Participation de la commune pour les travaux d'alimentation en électricité du lotissement « Les Hauts de Palauzet »

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron qui précise que les travaux d'aménage du courant pour le lotissement « Les Hauts de Palauzet » évalués à 8 033.79 € y compris frais de gestion et surveillance, la participation de la commune est estimée à 1 606.79 €.

L'ouverture, le remblaiement des tranchées ainsi que la fourniture et la pose de gaines à l'intérieur du lotissement demeurent à la charge de la Mairie. Il appartient au Conseil de s'engager, par délibération, à verser cette somme au Trésor Public.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide,
- de demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée à 1 606.79 € correspondant à la fraction du financement du projet.

Vote à l'unanimité

6- Détachement d'une parcelle du domaine public et intégration dans le domaine privé communal

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'aménagement de l'accès au lotissement « Les Hauts de Palauzet », il est nécessaire de détacher une parcelle d'une surface de 6 ca du domaine public et l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- accepte l'intégration de la dite parcelle d'une surface de 6 ca dans le domaine privé communal.

Vote à l'unanimité

7- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire soumet la proposition d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité lancé par le SIEDA. Considérant que la commune a intérêt à adhérer, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la convention

- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats avec le prestataire retenu.

Vote à l'unanimité

8- Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes

Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce transfert de compétences car : « les communautés de communes exercent de plein droit la compétence PLU et tout document d'urbanisme à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent ».

Il est proposé de refuser ce transfert de compétences.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce défavorablement.

Vote à l'unanimité

9- Lancement des enquêtes publiques relatives à l'établissement de la carte communale et à la modification du zonage d'assainissement de Cruéjols

Ces enquêtes publiques pourront être concomitantes et pourraient se dérouler au mois de mai 2017. Un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif, il s'agit de M. Vigne. Les enquêtes pourraient débuter début mai.

Le conseil municipal donne son accord pour lancer ces enquêtes concomitantes.

Vote à l'unanimité

10- Analyses de certificats d'urbanisme sur la commune de Cruéjols et Coussergues

Monsieur le Maire informe que trois dossiers de demande de certificats d'urbanisme opérationnels ont été instruits récemment par la DDT et ont fait l'objet d'un arrêté de refus. Les opérations projetées à savoir les constructions de maisons d'habitation à Montals (parcelle section A n°18) et Maymac (parcelle section D n° 427) et l'aménagement d'une grange à Briounas (parcelle ZS 28).

Ces refus sont liés, pour les nouvelles constructions, à l'éloignement des villages, aux zones de montagne, au mitage des terrains agricoles.... En ce qui concerne la transformation d'une grange en habitation, le refus est dû au périmètre de protection agricole.

Monsieur le Maire propose, de délibérer afin que ces opérations soient réalisables.

Le conseil municipal, autorise la réalisation de ces trois opérations sous réserve de l'obtention de permis de construire.

Vote à l'unanimité

11- Adhésion à un groupement de commandes en matière de matériel informatique

Monsieur le Maire présente la proposition du SMICA de créer un groupement de commandes en matière d'achat de matériel informatique. Celui-ci sera le coordonnateur du groupement.

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de Palmas d'Aveyron au regard de ses besoins propres,

Il propose l'adhésion de la commune de Palmas d'Aveyron au groupement de commandes pour « l'achat de matériel informatique » pour une durée illimitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement
- s'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Palmas d'Aveyron est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Vote à l'unanimité

12- Contrat d'assurance personnel : mise en concurrence

Monsieur le Maire fait part de la possibilité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Il informe que le Centre de Gestion de l'Aveyron peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de charger le Centre de Gestion de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladies Professionnelles, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité-Paternité-Adoption, Disponibilité d'Office, Invalidité

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2018 - Régime du contrat : capitalisation.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

Vote à l'unanimité

13- Recherche de terrains constructibles

Monsieur Paul Redon rappelle que le Presbytère de Palmas a été vendu par la commune pour un montant de 164 000 € et propose en contrepartie que la commune puisse acquérir du terrain constructible à Palmas.

Le conseil municipal, se prononce favorablement. Une nouvelle délibération devra être prise si une opportunité d'acquisition se présente.

Questions diverses

- Monsieur Jean-François CAZES donne le compte rendu de la commission « Voirie ».

Il précise qu'il a rencontré Monsieur Thierry POUJOL pour un problème d'accès à sa propriété ainsi que pour la réfection d'un passage à gué sur le Dourdou. Il précise que la commission « Voirie » est favorable au règlement de ces questions. Un chiffrage de ces travaux est en cours.

Monsieur le Maire précise que ce dossier a été évoqué à maintes reprises par le conseil municipal de Cruéjols qui a émis un avis réservé.

Monsieur Jean-François CAZES rappelle l'avis favorable de la commission et souhaite trouver une issue à ce problème. Monsieur Jean-Paul PEYRAC rappelle que la décision sera prise par l'assemblée délibérante et suggère de faire établir des devis. Il convient de vérifier le statut de cette voie et d'envisager une rétrocession de celle-ci.

- Madame Evelyne BRESSOLIS-GINESTY informe qu'un nouveau devis pour le changement des volets de la Mairie de Palmas a été établi. Les travaux seront réalisés prochainement.

Fin de séance à 23 h